

# Serial-violeur jugé à huis clos

Les victimes du « routard du viol » Stéphane Hopfner ont demandé que son procès devant la cour d'assises de Nancy ne soit pas public.

**E**lancé, visage émacié et tempes grisonnantes, Stéphane Hopfner a présenté, ce lundi, à l'ouverture de son procès, à Nancy, l'allure qu'un quadragénaire ordinaire. L'homme est pourtant un délinquant sexuel hors du commun.

Il doit être jugé par la cour d'assises pour quinze viols ou tentatives de viols qui ont eu lieu entre janvier 2008 et janvier 2010 dans la Meuse ou les environs de Nancy. Il minimise parfois, affirme que certaines agressions n'avaient pas de dimension sexuelle mais reconnaît quasiment tous les faits qui lui sont reprochés.

Il avait deux modes opératoires. Soit il attaquait des joggeuses et des promeneuses sur des sentiers de forêt. Soit il suivait des femmes jusqu'à chez elles et forçait l'entrée de leur domicile. Dans tous les cas, il était cagoulé et armé d'un couteau.

Seuls neuf de ses quinze victimes ont pris un avocat et se sont consti-



■ Plusieurs avocats des victimes ont réclamé le huis clos.

Photo Cédric JACQUOT

tuées partie civile. Une dixième l'a fait, seule, sans avocat, ce lundi, dès les premiers instants de l'audience. Les cinq autres viendront à la barre pour déposer comme simples témoins.

Pour toutes ces femmes, qui ont croisé la route de celui que les policiers ont surnommé « le routard du viol », le procès s'annonce d'ores et déjà comme une épreuve pénible. Certaines ont estimé que cela serait

moins éprouvant si les débats se déroulaient loin des yeux du public. Via leurs avocats, elles ont donc demandé et (automatiquement) obtenu que le procès se déroule à huis-clos.

Avant que la salle se vide, il a été procédé au tirage au sort des jurés. Ce qui a donné lieu à une première escarmouche entre l'avocate de la défense, M<sup>e</sup> Isabelle Baumann, et l'avocat général Amaury Lacôte. L'une récusant les jurés féminins et l'autre les jurés masculins. Au final, c'est la défense qui a pris l'avantage avec un jury composé de cinq hommes et une seule femme. Pas sûr, toutefois que cela change la face du procès.

La journée a été ensuite consacrée à la personnalité de l'accusé. En apparence, il était un chauffeur routier à la vie rangée de père de famille. Mais derrière cette façade se cachait aussi un hooligan alcoolique et violent et un mari dépassé par d'intenses problèmes conjugaux.

Et puis, il y a, bien sûr, la facette violeur en série de sa personnalité. Elle sera amplement décortiquée dans les prochains jours. En particulier la semaine prochaine avec les dépositions des psys qui ont examiné l'accusé. Le verdict est prévu pour le jeudi 28 avril. Le serial-violeur risque 20 ans de réclusion.

C. G.